

---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 A 18H

Présents : Bernard FARGEAS – Claude DAVID – Catherine MOLLIEUX – Jean Louis MOCELLIN–  
Camille LOUBET – Magalie EMPEREUR – Thierry BRUNIER

Président de séance : Claude DAVID puis Bernard FARGEAS

Secrétaire de séance : Camille LOUBET

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION 2020-18

#### AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU MOLLARD

**Vu** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité de rénovation du mur bordant la voie communale au lieu-dit « Le Mollard »

**Considérant** qu'à ce jour le montant des travaux est estimé à 20 745 € HT ;

Considérant qu'à ce titre, la Commune de Montsapey souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès du département de la Savoie au titre du FDEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Département
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION 2020-19

#### AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU TORCHET

**Vu** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité de rénovation du mur bordant la voie communale au lieu-dit « Le Torchet »

**Considérant** qu'à ce jour le montant des travaux est estimé à 16 590€ HT ;

Considérant qu'à ce titre, la Commune de Montsapey souhaite déposer des dossiers de demande de subvention auprès du département de la Savoie au titre du FDEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Département
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION 2020-20**

### **ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 , L.2122-1 et L.2122-4

**Considérant** la taille de la commune, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. Montsapey, commune de moins de 500 habitants, dispose par conséquent de deux postes d'adjoints parmi les sept membres du conseil municipal.

**Considérant** la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant en date du 15 mai 2020 ;

**Considérant** que le maire et ses adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

- M. Bernard Fargeas ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.
- M. Claude David ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 1<sup>er</sup> Adjoint au maire
- M. Jean-Louis Mocellin ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire

Séance levée à 19h00